

# Projet pédagogique

*En lien avec le PEDT de la CCCPS*

## 2026



*1, place Maurice Faure  
26340 SAILLANS  
Tél : 07 88 69 55 33  
[cantine-periscolaire@mairiedesaillans26.fr](mailto:cantine-periscolaire@mairiedesaillans26.fr)*

*Siret: 938 438 454 000 10*

Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 Saillans

☎ 04 75 21 51 52

✉ [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr)

## **ORGANISATEUR**

La commune de Saillans est organisatrice des temps périscolaires et de la restauration scolaire les valeurs éducatives élaborées par la collectivité et ses citoyens sous forme de charte sont tournées vers :

*L'autonomie, le respect le rythme de chacun et le vivre ensemble.*

Il propose des activités créatives et sportives qui s'articulent autour de quatre thèmes :

*Je joue, je bouge, je découvre, je crée.*

### **Préambule :**

*« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide, la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences »*

*Françoise Dolto.*

Vivre ensemble, c'est être conscient de l'autre, de son intégrité physique et morale, de ses différences. C'est en faisant attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude que l'on peut être attentif à l'autre.

Vivre ensemble, c'est favoriser la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animateurs ou des différentes personnes rencontrées dans le cadre de nos activités.

C'est en permettant ces temps de rencontre que l'enfant apprendra à connaître l'autre, au travers de ses différences, de ses richesses.

Vivre ensemble, c'est apprendre à écouter les autres, leurs idées, leurs envies et respecter cette parole. C'est en valorisant l'écoute que nous permettrons à l'enfant de s'exprimer et d'être entendu.

Vivre ensemble, c'est aussi partager des moments de vie collective. C'est en faisant de ces temps des moments où la politesse est de rigueur que l'enfant prend conscience de la notion de respect.

Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 Saillans

☎ 04 75 21 51 52

✉ [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr)

## LA STRUCTURE

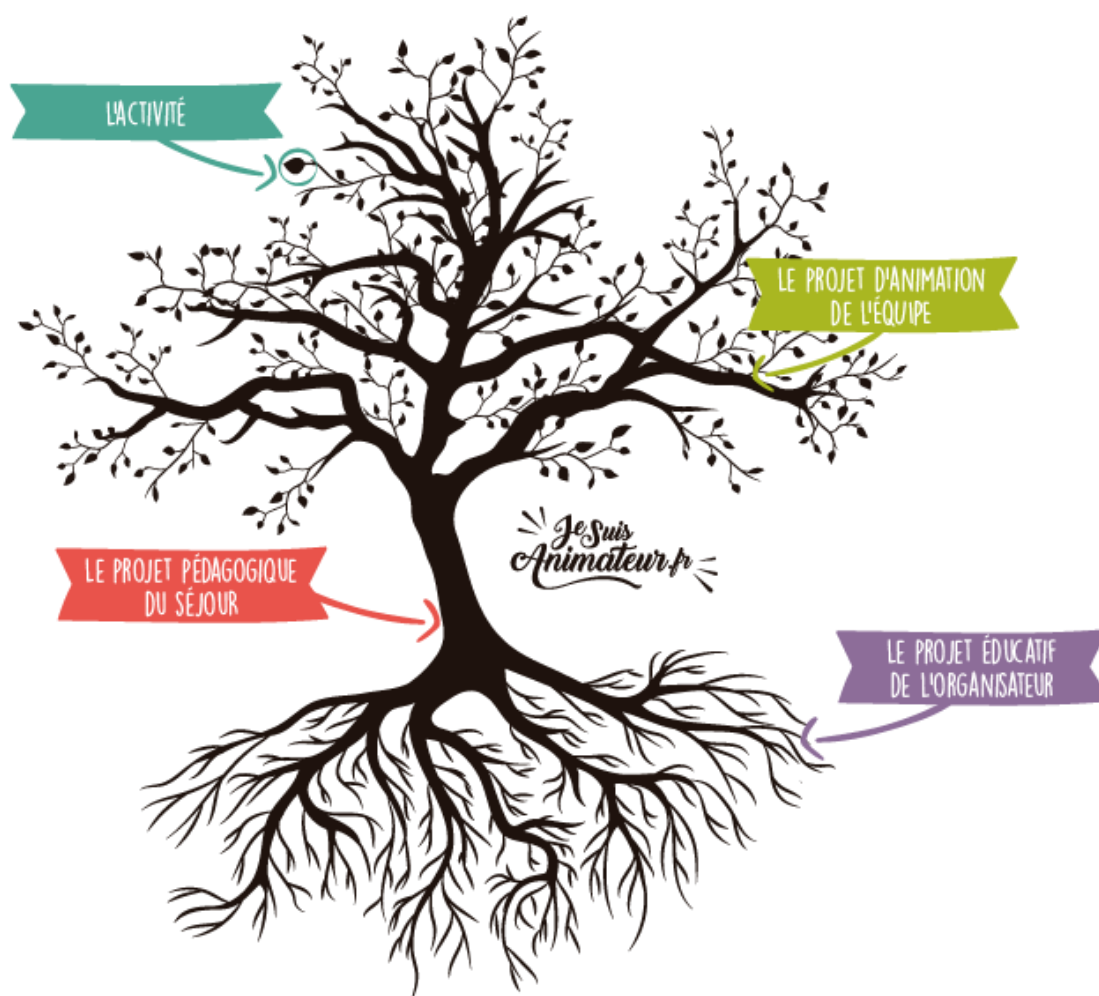
La Mairie de Saillans est l'organisateur de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire. Il déclare la structure auprès des services de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe.

Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant :

### L'école et la famille

#### LE PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)



Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 Saillans

☎ 04 75 21 51 52

✉ [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr)

Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le P.E.D.T. doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voir extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

## **LES OBJECTIFS DU P.E.D.T.**

- Favoriser l'épanouissement individuel de chacun en diversifiant les modes d'apprentissage et en permettant l'élargissement de l'horizon culturel, sportif, artistique et éducatif.
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dans une volonté affirmée d'écocitoyenneté, permettre à l'enfant de construire son temps de loisirs et d'être acteur selon son choix et son rythme personnel. Il peut suivre les activités proposées dans une dynamique de projet ou se détendre et se reposer s'il en éprouve le besoin.
- Participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, en privilégiant la recherche collective de solutions aux problèmes qui se posent.

## **LE ROLE DE CHACUN DANS LE PROJET PEDAGOGIQUE**

### 1) La coordinatrice :

- Organise la mise en œuvre du service, pilote et anime l'élaboration collective du projet pédagogique, construit, coordonne, évalue l'ensemble de l'équipe. Elle contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité, organise la gestion des locaux, des espaces et du matériel et veille à son application, dialogue avec les enfants et les parents.
- Travaillant en partenariat avec sa présidente, Elle assure aussi le suivi nécessaire pour la sécurité morale et physique des enfants et de son équipe.

### 2) Les animateurs :

Ont un rôle de référent adulte auprès des enfants ; ils travaillent en équipe, participent activement à l'organisation de la vie collective de l'accueil périscolaire et associent les enfants à cette organisation. Ils animent la vie quotidienne, préservent la sécurité physique et morale des enfants et assurent auprès d'eux une présence continue. Ils animent des temps d'activités et se réunissent pour analyser ce qui a été mis en place dans le but d'améliorer le quotidien.

***Nous avons tous nos missions et nos responsabilités, nous travaillons tous à notre manière pour les enfants. Nous avons tous besoin les uns des autres pour que l'accueil périscolaire, la cantine et le service périscolaire dans son ensemble fonctionnent dans les meilleures conditions.***

## **FONCTIONNEMENT GLOBAL**

<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
7 H 30 – 8 H 30	7 H 30 – 8 H 30	7 H 30 – 8 H 30	7 H 30 – 8 H 30
12 H – 13 H 50	12 H – 13 H 50	12 H – 13 H 50	12 H – 13 H 50
16 H 30 – 18 H 30	16 H 30 – 18 H 30	16 H 30 – 18 H 30	16 H 30 – 18 H 30

## **LE TAUX D'ENCADREMENT**

L'accueil périscolaire est encadré par la coordinatrice et une équipe d'animation composées de deux permanents et d'un jeune en service civique. Pour construire et enrichir le projet pédagogique, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ces intervenants viennent renforcer l'équipe d'animation. Ils interviennent ponctuellement, inscrits en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Les enfants restent sous la responsabilité de la coordinatrice. Le temps du midi est assuré par 4 animateurs en lien avec la cuisinière et son aide.

## **LES MOYENS MATERIELS**

Les locaux :

- la salle de motricité du groupe scolaire Diane Lometto, route de Véronne 26340 Saillans
- la salle pour le périscolaire au rez-de-jardin de la maison de santé Honorine Giraud, Calade du Rieussec 26340 Saillans
- le jardin attenant à la salle du périscolaire

Les matériels pédagogiques, sont mis à disposition des enfants sous la surveillance d'un adulte. Les matériels sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.

# LE PROJET PEDAGOGIQUE

A partir du cadre fixé par le projet éducatif, la coordinatrice de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Une nécessaire cohérence existe donc entre le projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et le projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance** entre l'équipe, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'année. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire nos démarches pédagogiques.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE NOTRE STRUCTURE

Les objectifs pédagogiques déclinent les valeurs éducatives de manière opérationnelle afin de les évaluer.

### Rappel de ses valeurs éducatives :

- l'autonomie dans le choix des activités
- le droit de ne rien faire : rêver
- se connaître soi-même et rencontrer les autres
- s'éveiller au respect de soi, des autres (mêmes différents), de l'environnement et du matériel
- appréhender le vivre ensemble
- temps de parole sur leurs rêves et interrogations
- s'engager et se responsabiliser
- les activités développent la créativité et font découvrir des domaines inconnus
- les activités sont sources d'épanouissement et d'ouverture d'esprit
- les activités développent le lien intergénérationnel
- les activités peuvent mener à des projets à long terme

### Nos objectifs pédagogiques sont :

- **Favoriser l'autonomie de l'enfant** : apporter à l'enfant les moyens pour qu'il puisse faire seul et à son rythme. Par exemple : aménager l'espace de manière à ce que l'enfant puisse « faire » sans l'aide d'un adulte et lui donner des responsabilités.
- **Rendre l'enfant acteur et créatif** : donner à l'enfant la possibilité de choisir entre différentes activités (culturelles, manuelles ou sportives), lui laisser proposer ses idées et l'aider à les mettre en place (boîte à idées, temps de parole, bilan etc....)
- **Favoriser l'échange et la solidarité** : permettre à l'enfant d'être dans une dynamique d'échange, en encourageant l'entraide et la solidarité grâce à des projets ou des activités collectives qui nécessitent l'implication de tous.

Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 Saillans

☎ 04 75 21 51 52

✉ [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr)

## **Mise en œuvre du projet :**

Afin de rendre le projet plus vivant et qu'il soit le reflet du travail au quotidien, des plans d'actions seront mis en place avec l'équipe d'animation. C'est de cette façon que l'équipe pourra travailler autour du projet pédagogique.

Il sera le reflet de notre travail mais aussi un support solide pour l'évaluation des projets en cours. Ceux-ci seront affichés dans les salles et mis en ligne sur le site de la commune de SAILLANS, sur le portail famille, dans la mesure du possible, pour qu'ils soient accessibles à tous.

## **Les moyens matériels (les locaux et les infrastructures)**

### *Pour les maternelles :*

Les locaux sont ceux du Groupe scolaire Diane Lometto de Saillans (salle de motricité) ainsi que la cour d'école maternelle et du jardin d'enfant pour :

- le temps méridien
- le périscolaire du soir

Le matin, l'accueil se fait au rez-de-jardin de la maison de santé Honorine Giraud, Calade du Rieussec 26340 Saillans. Si les enfants ont besoin d'aller aux toilettes, une animatrice les accompagne.

### *Pour les élémentaires :*

- L'accueil du matin se fait au rez-de-jardin de la maison de santé Honorine Giraud, Calade du Rieussec 26340 Saillans.
- Le temps méridien, les enfants peuvent disposer : de la cour de récréation de l'école, du City stade, du jardin d'enfant attenant à l'école, et du local du Périscolaire.
- Pour le soir, les élémentaires sont accueillis le local de périscolaire située au rez-de-jardin de la maison de santé Honorine Giraud et peuvent profiter de l'extérieur aménagé (pelouse). Les enfants se rendent seuls aux toilettes lors d'activités extérieures (City).

## **ÉVALUATION**

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler les objectifs fixés, des réunions régulières sont prévues.

Une réunion hebdomadaire (de 10 H 30 à 11 H 30) est programmée pour permettre aux animateurs de proposer des activités et d'échanger. Cette réunion permet également d'évoquer les problèmes rencontrés avec les activités proposées, les difficultés avec les enfants, les questions administratives (ou autres...). Cette réunion donne la possibilité de trouver rapidement des solutions et de communiquer.

Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 Saillans

☎ 04 75 21 51 52

✉ [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr)

Le personnel assurant l'encadrement de mineurs au sein des accueils périscolaires est, soit :

- Titulaires d'un diplôme, d'un titre ou certificat de qualification, ou en cours de formation de l'un de ceux-ci.
- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifique.
- Titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations (BAFA).

Ces animateurs doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation. Celle-ci prévoit que des personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proportion ne dépassant pas 20 % de l'effectif et des animateurs stagiaires peuvent représenter 30 % selon l'effectif dans les deux autres catégories précédentes.

Pour un accueil périscolaire, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- ◆ 1 animateur pour 14 enfants âgés moins de 6 ans
- ◆ 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.

### **La réglementation :**

Sur le temps scolaire, la réglementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles élémentaires à laisser partir seuls les enfants à la fin de la classe. Lorsque l'on bascule sur le temps d'accueil périscolaire, la réglementation qui s'applique est celle de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.). Il n'est pas possible de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale. Toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant doivent être autorisées par les responsables légaux (une pièce d'identité peut être demandée).

### **Le règlement intérieur du périscolaire et de la restauration scolaire :**

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il est disponible à l'accueil de la mairie, au périscolaire, sur le portail famille et sur le site internet de la commune de Saillans pour les inscriptions en juin.

Il précise notamment :

- le fonctionnement de la cantine, périscolaire
- le personnel,
- la capacités d'accueil, les horaires,
- les conditions d'admission et les modalités d'inscriptions,
- les tarifs, la facturation,
- la cantine, la discipline,
- les documents à fournir lors d'une inscription, le transfert de responsabilité, le suivi médical, les coordonnées des responsables légaux et le téléphone.

## Une journée type :

### **Accueil du matin** : de 7 H 30 à 8 H 30

L'accueil du matin est un temps calme où l'animateur doit être disponible et à l'écoute, en fonction des besoins, autant auprès des enfants que des parents. Un registre des présences est mis en place où l'heure d'arrivée est notée. Les activités du matin sont libres (jeux, coloriage, lecture, relaxation etc...). Les enfants peuvent finir leur petit déjeuner. Pour les enfants de maternelles, ils sont remis directement à l'enseignant ou aux ATSEM ; les élémentaires quant à eux, vont directement dans la cour.

### **Restauration scolaire** : de 12 H 15 à 13 H 40 (organisée **en deux services**)

Le rôle de l'animateur est de favoriser l'échange et le dialogue ; il propose à l'enfant de goûter à l'ensemble du repas : découverte ludique et pédagogique, il doit être attentif à l'hygiène. Au cours du repas, le pain et l'eau sont servis par un animateur. Le plat principal est apporté sur un chariot, et servi par la cuisinière. Les enfants en maternelle se font servir table par table, pour les élémentaires ils se présentent avec leur assiette. Tout cela, bien entendu, avec l'aide des adultes présents. L'objectif a pour but de favoriser l'autonomie de chaque enfant et de les responsabiliser. Mais c'est aussi une façon de développer l'esprit de groupe, une solidarité entre les enfants. Ne pas faire que pour soi, faire pour les autres, est une forme de respect et de savoir-vivre importants au sein d'une vie en collectivité.

### **Rôle du personnel** :

Encadrer les enfants, participer à l'apprentissage de l'autonomie, c'est à dire : aider mais ne pas faire à leur place, montrer comment faire (par exemple : couper la viande), les accompagner, expliquer les erreurs (casse de verres, eau renversée, etc...) tout cela dans la bienveillance, pour que les enfants prennent confiance en eux. Concernant la distribution de la nourriture, les personnes de service incitent à goûter de tout mais ne forcent pas.

### **Accueil après la pause méridienne** :

Un moment d'activités est proposé aux enfants des écoles maternelles et élémentaires (ballon, corde à sauter, basket sous le préau de l'école, jeux). Dans la mesure du possible, rester à l'extérieur est la formule privilégiée (cour, jardin d'enfants, city et petit jardin au nouveau local de périscolaire). Par mauvais temps, les maternelles restent dans la salle de motricité ; les élémentaires peuvent utiliser le préau de l'école ou le périscolaire en petit groupe, ils reprennent l'école à 13h 50. Pour les maternelles, après l'activité, une sieste est proposée à 13 H 30. Les animatrices remettent les enfants qui font la sieste aux ATSEM et les autres sont remis aux enseignant(es).

### **Accueil du soir** :

#### **Pour les enfants de l'école élémentaire** :

Ils sont appelés à partir d'un registre d'inscription, classe par classe dans la cour de l'école. Ils se rendent aux sanitaires de l'école et partent en rang au local de périscolaire. Le goûter est servi par les animatrices jusqu'à 17 H (c'est un moment de convivialité), puis les enfants débarrassent leur table pour pouvoir aller jouer (par beau temps, le goûter peut être servi dehors).

Après le goûter des animations sont proposées aux enfants jusqu'à leurs départ (18 H 30 au plus tard). Le moment du départ donne aux animatrices le temps d'un court échange avec les parents (retour sur la journée – positif ou négatif -, informations diverses etc...).

Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 Saillans

☎ 04 75 21 51 52

✉ [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr)

### Pour les maternelles :

Le déroulement est identique, la seule différence étant qu'ils restent dans la salle de motricité de l'école et, quand le temps le permet, ils peuvent goûter dans leur cour.

Après le goûter les enfants se rendent aux toilettes et se lavent les mains accompagnées d'une animatrice, des animations sont proposées aux enfants jusqu'à leur départ (18 H 30 au plus tard).

Le moment du départ donne aux animatrices le temps d'un court échange avec les parents (retour sur la journée – positif ou négatif -, informations diverses etc...).

### Le suivi sanitaire est assuré par la responsable des services :

Elle s'assure de la remise, par les parents, des renseignements médicaux de chaque mineur, elle informe l'animatrice des allergies alimentaires (ou autre), elle prend connaissance et assure avec vigilance la mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I.), et tient le registre dans lequel est précisé le soin donné à l'enfant. Son rôle est aussi de gérer la pharmacie de secours et de veiller à la présence et bonne tenue de la malle P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

### Hygiène :

- Vérifier que chaque enfant se lave les mains, avant et après le repas, avant le goûter, mais aussi après chaque passage aux toilettes, en utilisant savon et papier.

### Relation et communication :

- Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant et instaurer des temps de discussion avec le groupe.
- Développer la communication entre l'équipe et les parents, établir des liens avec les enseignants et les ATSEM (signaler les problèmes rencontrés, transparence des informations etc...).
- Des réunions d'informations et d'échanges sont mises en place.

### Sécurité :

- Être garant des procédures de déplacement et du respect des règles de sécurité.
- Respecter les consignes de sécurité des locaux mis à disposition : un exercice (P.P.M.S.) et programmé chaque année pour sensibiliser les enfants et le personnel.

***Certaines modifications peuvent être apportées au présent PROJET PÉDAGOGIQUE pour cause de contexte sanitaire particulier (exemple : épidémie...).***

***Dans ces conditions, le protocole sanitaire est revu selon les mises à jour reçues de la D.D.E.T.S et/ou l'Inspection Académique et/ou PMI...***

*Projet élaboré par Sylvie Roux Responsable des services suivant les articles R.227-23 à R.227-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles approuvé par l'équipe pédagogique.*

Annexe : Connaissance de l'enfant

[https://www.ligue95.com/wp-content/uploads/2008/09/telechargement\\_sorties\\_et\\_culture\\_connaissance\\_enfant.pdf](https://www.ligue95.com/wp-content/uploads/2008/09/telechargement_sorties_et_culture_connaissance_enfant.pdf)

Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 Saillans

☎ 04 75 21 51 52

✉ [accueil@mairiedesaillans26.fr](mailto:accueil@mairiedesaillans26.fr)